L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, RUE CHARTRES.

[illegible] QUOTIDIEN.................$12 } payable d'avance.
[illegible] TROIS FOIS PAR SEMAINE, $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 3 NOVEMBRE 1841.

POUR GOUVERNEUR:

HENRY JOHNSON.

La conduite du président Tyler relativement au bill des banques a paru si extraordinaire et ses vetos ont semblé si faiblement motivés qu'on a dû penser que Son Excellence avait été influencée par quelque motif secret pris en dehors de la question financière. aussi chacun a-t-il fait sa supposition et établi son calcul de probabilités. Mais le plus grand nombre a pensé, après y avoir bien réfléchi, que ce motif secret ne pouvait être autre que l'espoir d'une ré-élection. Et il faut convenir que cette supposition ne peut manquer de se changer en certitude quand on songe que ce fait, articulé hautement par la presse indépendante dès l'apparition des vetos, n'a jamais été démenti par aucun des organes officiels ou officieux du Président.

Ce silence absolu sur une question semblable est d'autant plus significatif que, d'une part, ils ont été jusqu'à une fois sommés, et toujours inutilement, de s'expliquer là-dessus et que, de l'autre, ils ont constamment poursuivi de leurs injures l'homme qu'ils supposent avec raison devoir être le prochain candidat du parti. Pourquoi, en effet, ces amères diatribes contre M. Clay, si ce grand homme d'Etat n'était pas considéré comme un concurrent redoutable? On ne peut pas s'y tromper, ce fiel de M. Tyler et de ses organes, indique clairement l'intention et les tendances de la Camarilla.

Mais s'il pouvait y avoir des doutes à cet égard, le *Madisonian*, l'organe confidentiel du Président, ne pourrait manquer de les lever. Ce journal, parlant du manifeste de la Convention whig de Syracuse, dit après avoir manifesté son mécontentement de ce qu'on y a rappelé les grands services rendus par M. Clay à la cause de la réforme et au pays: "Nous ne voulons pas donner à la Convention le droit de soumettre au peuple dès à présent, le nom d'un candidat quelconque (c'est fort heureux!), mais nous doutons de la convenance de ce mouvement et nous nions que la Convention ait le droit de déclarer incapable (*disfranchise*) tout autre individu. Il n'y a point de raison pour que M. Tyler ne puisse, en temps utile, soumettre son administration à l'approbation ou à la désapprobation du pays."

Ces paroles sans doute ne sont pas très claires, mais quelque sens qu'on leur puisse donner, c'est "qu'on a eu tort de parler favorablement de M. Clay, comme candidat à la présidence, parce que cette manifestation de préférence peut nuire au Président accidentel *auquel il doit être permis, en temps opportun, de faire valoir ses prétentions à la présidence*, prétentions basées sur sa première administration."

Nous le répétons, si ce passage a un sens, c'est celui que nous venons de lui donner.

Ainsi il est donc bien avéré que le Président Tyler méconnait ses engagemens à l'égard du principe d'*un terme unique*, comme il les a méconnus relativement à l'établissement d'une Banque Nationale.

On doit certainement se le rappeler, le parti démocrate whig s'est positivement déclaré, pendant la dernière lutte électorale présidentielle, contre le principe de la réélection pour un second terme. Et maintenant M. Tyler veut imiter Jackson jusqu'au bout en foulant aux pieds, une fois parvenu au pouvoir, les engagemens à l'aide desquels il y était parvenu!

On nous dira sans doute, comme on l'a déjà fait à propos d'une autre question, que jamais M. Tyler n'a pris d'engagemens à cet égard et que les élections n'ont point décidé ce point, mais le peuple n'y sera pas trompé.

HONNEURS.—A la tête des nominations faites par le Président Tyler, nous voyons figurer celle de M. BENNET A. CRAWFORD de la Nouvelle-Orléans au poste de juge des Etats-Unis pour le district de la Louisiane en remplacement de THEODORE H. MC CALEB, décédé.

Nous croyons devoir rassurer les nombreux amis de M. le juge McCaleb que la nouvelle de cette mort inattendue auraient pu plonger dans le deuil en leur annonçant que M. Théodore H. McCaleb est dans le plus parfait état de santé et que tout porte à croire qu'il continuera encore long-temps à rendre la justice parmi nous.

Nous espérons qu'avant peu de jours, le Président Tyler nous fera connaître, avec la lucidité et la précision qu'il a employées à la rédaction de ses deux vetos sur la Banque Nationale, les motifs qui l'ont porté à faire mourir un citoyen aussi estimable que M. le juge McCaleb.

CAZADORES D'ORLÉANS.—C'est *toute proprio* de la quête faite par cette Compagnie le jour de la Toussaint et non la *moitié*, comme nous l'avions annoncé par erreur dans notre dernier numéro, qui a été versé à la caisse de l'asyle des orphelins catholiques. Tous les ans à pareille époque, les Cazadores font une quête semblable dans le même but, et cette Compagnie n'a pas dérogé, cette année, à cette louable habitude.

BUREAU DE SANTE.

Pendant les quarante huit heures qui se sont écoulées jusqu'à lundi à midi, il y a eu dix sept inhumations, dont trois de fièvre jaune, suivant les rapports des gardiens des cimetières suivans:

Potter's Field,	10 dont	2 de fièvre jaune.	
La Farouk,	2	0	"
Protestant	1	1	"
Catholique,	4	0	"
	17	3	

Pendant les vingt quatre heures qui ont expiré hier à midi, il y a eu six inhumations, dont deux de fièvre jaune, savoir:

Catholique,	1 dont	0 de fièvre jaune.	
Potter's Field,	3	0	"
Cypress Grove	2	2	"
	6	2	

N. B. Les rapports officiels portent 12 3 pour les deux premiers jours, et 10 2 pour la journée d'hier, parce que le rapport du cimetière catholique n'a pu être fait lundi vu l'occupation extraordinaire du gardien à cause de la Toussaint, mais on verra que le résultat est le même.

RAPPORT DE L'HOPITAL DE CHARITÉ.

Des 24 heures expirant hier soir à 6 heures:

Admissions	10 sur lesquelles	3 de fièvre jaune	
Sorties	11	4	"
Décès	1	1	"

Patients à l'hôpital, 297.

Hier soir le Columbiana est arrivé du Hâvre à avec à bord 232 passagers.

[POUR L'ABEILLE.]

De la reprise des paiemens en espèces par les banques.

La question de la reprise des paiements en espèces par les banques de la Nouvelle-Orléans en a fait naître une autre qui occupe beaucoup les esprits: c'est de savoir le sort qu'auront les billets de nos Municipalités quand les banques paieront en argent.

Le quart de la circulation actuelle de la Nouvelle-Orléans est en billets des trois Municipalités. Nous pensons que si la reprise des paiements en espèces par nos banques doit, directement ou indirectement, réagir sur les billets des Municipalités, nos institutions monétaires ne doivent pas, dans les grandes et sérieuses mesures qu'elles vont prendre lundi perdre de vue une circulation qui intéresse toute cette communauté.

***

Nous apprenons par une personne arrivant des Attakapas que les nègres accusés d'avoir assassiné le capitaine de Hart, avaient été jugés, trouvés coupables et condamnés à être pendus.

Les habitants des environs de Lafourche ont commencé à faire leur sucre; la récolte paraît devoir être abondante.

L'honorable Alexander Barrow, notre sénateur au Congrès, est arrivé il y a peu de jours à sa résidence de Baton Rouge.

On a commencé à New-York le procès du célèbre faussaire Col. Monroe Edwards, ainsi que celui de John P. Caldwell, et Hugh S. Hill.

L'honorable John Forsyth secrétaire d'Etat, et le ministre le plus capable et le plus distingué du cabinet de l'exprésident Van-Buren, est mort à Washington le 23 du mois dernier des suites d'une fièvre bileuse.

Le N. Y. *Commercial Advertiser* dément positivement le bruit qui a couru que M. Webster venait de donner sa démission.

SINISTRE.—Les journaux de la Mobile rapportent que le steamboat Jewess, capitaine Brooks, dans son voyage de Montgomery avec un chargement d'environ 360 balles de coton et 265 sacs de maïs, a heurté contre un chicot et a sombré dans 5 pieds d'eau. On sauvera une grande partie de la cargaison, mais le bateau sera entièrement perdu.

ZACHARIAH MONK qui a assassiné M. John Hughes, de Mobile il y a environ dix huit mois, a été jugé et condamné à être pendu le premier vendredi de février prochain.

INCENDIE.—Un incendie considérable a eu lieu à Macon (Géorgie) dans la matinée du 21 octobre dernier; les flammes ont dévoré deux grandes écuries, plusieurs magasins, la Banque d'Assurance de Columbus, et d'autres bâtimens. On a miné et fait sauter la banque d'Ocmulgee afin d'arrêter les progrès du feu. Les livres, les papiers et l'argent de ces deux banques ont été sauvés. On suppose que ce feu est l'oeuvre d'un incendiaire.

EXTERIEUR.

NOUVELLES D'EUROPE.

Arrivée du steamer Columbia.

Le steamer *Columbia*, capitaine Judkins, parti de Liverpool le 5 octobre est arrivé à Halifax le 18, après une pénible traversée et à Boston le 21, avec 117 passagers parmi lesquels Lord Morpeth.

ANGLETERRE.

Comme on devait s'y attendre le nouveau ministère a renvoyé à la prochaine session de février la question des céréales, malgré les nombreuses et pressantes pétitions signées dans toutes les parties du royaume et par lesquelles on suppliait sa Majesté de ne point proroger le parlement avant d'avoir pris quelques mesures décisives à cet égard. On porte à plusieurs millions le nombre de signatures qui couvrent ces pétitions. Cependant le parlement devait être prorogé le 8 octobre sans avoir égard à ces pétitions.

Le plan du nouveau chancelier de l'Echiquier est maintenant connu: On a déjà annoncé un emprunt de trois millions de livres sterling. Les chambres ont aussi voté une somme de dix à onze millions pour faire face aux allocations de la dernière session.

Ainsi toutes les grandes questions politiques économiques et financières se trouvent ajournées.

Le commerce et les fabriques souffrent beaucoup. Une infinité d'ouvriers sont sans travail et la misère est à son comble, un grand nombre de personnes, presque tous les ouvriers pouvant réaliser quelques moyens, se disposent, dit-on, à passer en Amérique.

La nouvelle de l'insolvabilité et de la liquidation de la Banque des Etats-Unis de Pensylvanie a produit en Angleterre et sur tout le continent une impression bien difficile à effacer et qui ne pourra manquer de porter un coup funeste au crédit américain en général.

Les vetos du Président Tyler et le changement de cabinet qui en a été la conséquence, sont diversement appréciés par la presse anglaise.

Le *Morning Herald* pense que le changement est favorable aux partisans de la paix. M. Webster, dit-il, "demeure au pouvoir seulement dans le but de maintenir les relations amicales existantes entre ce pays et les Etats-Unis. Il ne pouvait pas donner de plus grande preuve de son patriotisme; car la conduite de M. Tyler envers sa dernière administration relativement au bill de la Banque provoquait la démission du cabinet tout entier." Ce journal ajoute qu'il n'y a pas d'exemple en Angleterre d'un souverain refusant sa sanction royale à un bill adopté par les deux branches de la législature et il termine en disant que M. Tyler, désirant d'être réélu, recherche la faveur du parti loco-foco. Le *John Bull*, journal ultra tory, loue M. Tyler à cause de ses vetos et se répand en injures grossières contre le peuple américain.

On savait que McLeod devait être jugé prochainement (l'acquittement n'a du être connu en Angleterre que plus tard), cependant le ton des journaux n'a pas cessé d'être bienveillant pour les Etats Unis. Ce n'est pas que la mise en jugement d'un sujet anglais, pour un fait dont le gouvernement anglais assume la responsabilité, soit approuvée le moins du monde en Angleterre; mais la presse en rejette la faute sur l'ancien ministre des affaires étrangères, Lord Palmerston, ou sur la faiblesse, du gouvernement de l'Union dont la volonté est constamment neutralisée par la volonté contraire des Etats formant la confédération américaine. A cet égard le *Herald* dit:

"Si nous pouvions oublier que dans le jugement de McLeod la couronne d'Angleterre se trouve accusée de félonie, nous considérerions les nouvelles reçues par le Britannia comme favorables et satisfaisantes. En tout cas si les choses ne sont pas dans une pire position la nation n'en doit point savoir gré à Lord Palmerston, car il a grandement compromis, en cette circonstance l'honneur anglais." Le *Herald* pense du reste que la sécurité personnelle de McLeod n'est pas douteuse.

Le *Morning Post* dit: "Il est satisfaisant de voir que les membres les plus capables et les plus influens du congrès sont raisonnables, modérés et pacifiques dans leur langage. Un discours de M. Adams sur ce sujet est digne d'attention. Les autorités de New York ont pris des précautions à ce qu'il paraît pour protéger McLeod contre le lynchage: l'avenir montrera si ces précautions sont ou non efficaces."

Le *Morning Chronicle* se borne à dire en termes généraux que l'affaire se présente sous un jour peu favorable. Le *Times* est plus explicite dans son mécontentement: "quel que soit le résultat de l'affaire McLeod, dit-il, l'honneur de la Grande Bretagne est, maintenant, nous le craignons du moins, décidément compromis. Le point important de toute cette affaire en ce qui concerne ce pays, était que l'individu réclamé par l'Angleterre ne fut pas jugé. M. Webster a déclaré qu'il était impossible d'arrêter le jugement et M. Adams a parlé dans le même sens. Nous envoyer dans une dixaine de jours un *steamer* nous annonçant que le prisonnier est acquité, ne signifiera rien; car le fait seul du jugement d'un sujet anglais nullement justiciable des tribunaux Américains compromet autant l'honneur de la Grande Bretagne que si le prisonnier était condamné à mort." Ce journal termine en disant qu'il espère que le gouvernement Américain fera la promesse solennelle d'user de son influence pour faire passer au congrès un bill déterminant clairement les droits des Etats afin qu'ils ne puissent à l'avenir fouler aux pieds toute justice internationale sous prétexte d'indépendance.

L'opinion du *Courrier* est à peu près la même. Cependant nous la donnons en plein, parce que ce journal étant l'organe avoué du nouveau cabinet, les opinions acquièrent par ce fait seul une plus grande importance.

"Son acquitement, dit le *Courier* en parlant de McLeod, quoique tendant à calmer l'agitation et à diminuer les chances d'une rupture immédiate, sera loin de présenter une solution aux questions qui sont en ce moment pendantes entre les deux pays, et d'effacer l'outrage fait à l'homme et à la dignité de la Grande Bretagne. Que le gouvernement anglais ne puisse permettre que l'affaire finisse avec le jugement et l'acquittement de McLeod, c'est ce qui est tout simple; mais ce qui n'est pas si simple c'est la manière de réparer le mal fait sous l'administration de Lord Palmerston et de nous tirer de la position fausse et humiliante où le gouvernement a été placé par l'ex-secrétaire des affaires étrangères. Il faut même convenir que cette position est si difficile qu'il sera, nous l'avouons, bien de la craindre, impossible d'effacer entièrement la tache imprimée au caractère national par cette approbation tacite du long emprisonnement de McLeod. Nous croyons fermement que tout ce que pourra faire le patriotisme et la capacité sera fait afin de venger l'honneur de la Grande Bretagne et maintenir la dignité de la couronne; nous pensons qu'on exigera pleine et entière satisfaction soit pour la victime de cet acte arbitraire, soit pour la nation à laquelle il appartient; mais nous croyons aussi que l'affaire a été tellement négligée par la dernière administration que le remède sera maintenant pire que le mal."

Le *Dispatch* contient un assez singulier article sur les affaires de France et des Etats-Unis. "Le marché monétaire est légèrement affecté, dit ce journal, par une nouvelle manifestation d'animosité entre la France et les Etats. La publication d'un article semi officiel, dans le *Journal des Débats*, contredisant la nouvelle que la France avait l'intention de réduire sa marine en même temps que son armée est secrètement augmentée au-delà de ses ordinaires proportions déjà si grandes, a donné lieu à beaucoup de suppositions. Le véritable but de la France paraît être de prendre part, s'il est nécessaire, dans la lutte possible entre les Etats-Unis et l'Angleterre en conséquence d'arrangemens pris entre les cabinets de Washington et celui des Tuilleries par l'intermédiaire du général Cass. Les journaux français donnent à ce mouvement hostile un but différent. Ils parlent de maintenir l'influence française à Tunis de crainte que l'influence anglaise ne nuise à leur colonisation d'Afrique. Il paraît cependant que le gouvernement Tunisien a commis envers l'Angleterre la même offense que celle qui servit de prétexte à la France pour s'emparer d'Alger. Le consul anglais de Tunis a été battu et mis en prison. Le Bey a envoyé un ministre à Paris pour y conclure quelques négociations. Il y a maintenant à Tunis deux bricks de guerre anglais et trois vaisseaux français."

Parlant des affaires d'Amérique le *Dispatch* dit qu'il n'est pas probable que le commerce américain reprenne avant six mois.

Le steamer *Britannia* était arrivé à Liverpool le 30 septembre.

Un M. John Pirie, platrier, a été élu Lord maire de Londres.

Kinmell-Hall, la magnifique résidence de campagne de Lord Dinorbon a été détruite complettement par les flammes par la négligence d'un domestique. La perte est évaluée à £35,000.

Sir Charles Bagot a été nommé gouverneur général des provinces anglaises du Canada.

On assure que le steamer *British Queen* devait faire le voyage de Constantinople avant d'entreprendre son voyage de printemps à New York.

La ligne de chemin de fer de Londres à Brighton est ouverte au public depuis le 21, et déjà il y a eu deux graves accidens.

Le ministre américain près la Cour de St. James, Stevenson, a arrêté son passage à bord de *Great Western* qui a du quitter Bristol pour New York le 23 octobre.

FRANCE.

Les nouvelles de France sont sans importance et comme elles nous parviennent à travers la double mutilation des journaux anglais et américains, il s'en suit qu'on est privé de ces détails qui peuvent seuls leur donner quelque intérêt.

Le Roi a passé une grande revue et donné divers drapeaux à Compiègne. Il n'y a depuis les dernières nouvelles ni émeutes, ni troubles sérieux. Le recensement s'opère maintenant assez paisiblement. Cependant deux accidens, sans doute imprévus, ont menacés à un intervalle de quelques jours seulement la vie du Roi. Une fois la voiture royale a failli [d']être brisée à St. Cloud par les chars du chemin de fer et une autre fois elle s'est violemment heurtée contre une diligence.

Le *Temps* rapporte ce qui suit: Il y a quelques nuits trois personnes pénétrèrent secrètement dans le petit parc de St. Cloud. Comme ils s'approchaient avec précaution du Palais ils furent apperçus par la sentinelle qui leur cria *qui vive*? Sur leur réponse; Ronde de surveillance la sentinelle leur ordonna d'approcher, et ils l'approchèrent, mais à peine étaient-ils près du factionnaire, qu'une de ces personnes se jeta sur lui en s'efforçant de lui ôter son fusil, pendant que les deux autres le battaient et cherchaient à l'étrangler. Dans la lutte qui s'en suivit le coup partit et les assaillans, effrayés sans doute de voir arriver du renfort s'échappèrent immédiatement. On faisait d'abord quelque difficulté de croire à cette aventure racontée par le factionnaire; mais lorsqu'on eut vu des gouttes de sang sur son fourniment quoiqu'il ne fut pas blessé et trouvé sur son corps les traces des contusions qu'il avait reçues, il n'y eut plus moyen de douter. Cette attaque a été faite, au rapport de la sentinelle, par une personne bien mise, il n'a pas remarqué les autres.

Il paraît que les journaux ont redoublé de violence dans leurs attaques, car il y a eu de nombreuses saisies opérées sur tous les points.

Le National avait été jugé et acquitté pour un article publié en décembre dernier, incriminé comme attaquant et la personne du Roi et son inviolabilité constitutionnelle. Mais après son acquitement, le National, dans l'exaltation du triomphe, a avoué ce qu'il avait jusqu'alors nié: que c'était bien le Roi qu'il avait voulu attaquer. Il en est résulté une nouvelle poursuite contre lui.

Nous voyons par d'autres journaux que le National a été condamné, pour calomnie excitant à la haine et au mépris du gouvernement du Roi, à quatre mois d'emprisonnement et cinq mille francs de dommages-intérêts. Il paraît que c'est le jugement de la seconde affaire.

Le Bulletin des lois contient le traité passé entre la France et la République de Nouvelle Grenade par lequel les deux nations sont placées réciproquement sur le pied de la [illegible] la plus favorisée. Ce traité n'est que provisoire et son terme fixé à quatre ans; mais il doit être remplacé par un traité définitif de commerce et de navigation.

S'il faut en croire le *Moniteur Parisien* environ cent travailleurs ont dû s'embarquer au Hâvre dans la Caroline pour le Brésil où ils se proposent d'établir une colonie phalanstérienne d'après les idées de Fourier. Une seconde émigration doit aller sous quelques mois renforcer cette colonie modèle qui doit donner la sanction indispensable de la pratique à une théorie sociale qui compte beaucoup de partisans.

Le même journal nous informe que l'ancienne et fameuse abbaye de Citaux avec toutes ses dépendances a été achetée par M. Young pour y établir une phalanstère.

Des lettres particulières portent qu'il s'est élevé de graves difficultés relativement à la négociation d'un traité de commerce entre la France et la Belgique.

Quatorze personnes impliquées dans la conspiration de Vaucluse ont été envoyées à Carpentras pour y être jugées: elles se sont rendues en chantant la Marseillaise.

Une ordonnance royale relative à l'emprunt longtemps attendu autorise à prendre 150,000,000 en vertu de la loi passée à la dernière session. Cet emprunt doit être payé en termes mensuels et complété dans un an: sept milions et demi pour octobre et novembre, onze millions et demi pour chacun des quatre mois suivans et quinze millions mensuellement jusqu'en novembre 1842.

On écrit d'Athènes que l'exécuteur des hautes œuvres, Français de naissance, a été tué en plein jour comme l'avaient été plusieurs de ses prédécesseurs tant est grand le préjugé du peuple contre ces fonctions dont il est chargé.

La question de désarmement paraît occuper vivement la presse et l'attention publique.

Les nouvelles de l'Algérie étaient d'une nature favorable.

Le *Journal du Hâvre* rend compte d'une attaque commise sur le navire français La *Fourmi* sur la côte d'Afrique. Il paraît que la *Fourmi*, qui avait quitté les côtes de la Grèce pour Rio Pango, le 3 février, fut accostée et visitée le 28 par Birama, le fils de Yanda Kong, chef d'une tribu, lequel prétendait que le bâtiment était entré dans une rivière appartenant à son père et ayant avec lui beaucoup d'hommes armés il prit, par force, possession du bâtiment. L'équipage se sauva dans les canots et fut bientôt après sauvé par un bâtiment américain, sauf le capitaine et le second qui furent faits prisonniers. Quelques marchands de la côte ont fait demander et obtenu après quelques difficultés la délivrance du bâtiment et des prisonniers. On a prétendu qu'on avait pris la *Fourmi* pour un négrier. La cargaison a été respectée mais non la cabine qui a été pillée à peu près autant qu'elle pouvait l'être.

On lit dans le Messager:

"L'instruction de l'affaire de Quenisset et l'assassin du Duc d'Aumale, soulève déjà le voile qui couvrait cet acte de barbarie. Il paraît maintenant certain que ces tentatives sont l'œuvre des sociétés secrètes anarchiques, organisées pour bouleverser le pays, frapper la royauté et détruire nos institutions."

Une lettre de Kirchberg du 17 septembre dit que le Duc de Bordeaux est beaucoup mieux. L'appareil du docteur Marjolin a été employé et a produit le meilleur effet. Les appréhensions occasionnées par l'embonpoint du Prince sont maintenant dissipées, cependant il faudra plusieurs mois pour compléter la guérison. Le 29 septembre, le duc a atteint sa vingt unième année. L'année prochaine il se propose de visiter différentes cours de l'Europe et l'on pense que toutes les difficultés que rencontre son marriage seront alors levées. On pense aussi à marier sa sœur "Mademoiselle." Le Duc d'Angoulême se fait toujours appeler Louis XIX et la Duchesse la Reine Marie Thérèse. De sorte que la Cour légitimiste est divisée en deux partis.

ESPAGNE.

Un journal du 25 septembre dit que la ville de Valladolid ressemble plus à une forêt remplie de brigands qu'à une cité populeuse et civilisée, tant il s'y commet de vols et de meurtres impunément en plein jour.

A Pontevedra on a commis de grands excès à l'occasion de l'anniversaire de la révolution de septembre.

Espartero et son gouvernement s'occupaient des finances de l'Etat dont les ressources sont chaque jour plus précaires.

Il y avait eu quelques tentatives d'insurrection, mais tout à fait isolées et insignifiantes; on a donné à don Francisco de Paula, un des oncles de la jeune reine la permission de rentrer en Espagne.

On parlait beaucoup d'un mariage projeté entre le second fils de l'*Infante* don Francisco de Paula et la jeune reine d'Espagne, mariage qui est secrètement amené par Arguelles et sir Arthur Alton. On ajoute que l'infante résidera aux palais de l'Alcazar à Séville, mais que le prince Henry demeurera à Madrid. Le bruit qu'on faisait courir que Arguilles voulait résigner la place de gardien de la reine paraît être dénué de fondement.

Le *Mémorial Bordelais* du 24, dit, en effet, "que le régent Espartero, d'accord avec Arguelles et avec l'approbation du gouvernement britannique s'occupait de former une alliance matrimoniale entre la reine Isabella et le fils de l'infante don Francisco de Paulé et que la proposition en serait soumise aux Cortès à leur prochaine session."

Ce plan favorisé par l'Angleterre n'a d'autre but que d'acquérir à cette nation une sorte de suzeraineté sur la Peninsule.

Il était question de difficultés sérieuses entre l'Espagne et le Portugal à propos de certains droits. On allait même jusqu'à dire qu'une rupture était imminente.

PORTUGAL.

On s'occupe presque exclusivement de projets de finances. Le peuple s'émeute des taxes qu'on exige de lui sans relâche et sans cesse; le parti radical pousse les choses à l'extrême afin d'arriver plus aisément à ses fins.

Des lettres de Lisbonne annoncent la faillite de la maison espagnole Carpas, Garcia & co, pour environ $600,000 et aussi la faillite de la maison brésilienne Da Silva & co.

On se plaignait aussi très vivement des nouvelles dispositions du tarif américain.

HOLLANDE—BELGIQUE—ALLEMAGNE.

Des lettres d'Amsterdam, allant jusqu'au 27 septembre font mention d'une baisse dans les actions de la société de commerce, comme une exemple de sérieuses conséquences, que les spéculateurs apprehendent du refus du roi de Hollande de laisser joindre Luxembourg à la province Prussienne de Zollverein. On craint qu'il ne soit pris en conséquence des mesures de représailles soit en refusant l'admission du sucre et du café soit en augmentant les droits d'importation. Le roi de Prusse avait tellement compté sur le consentement du roi de Hollande qu'il avait déjà envoyé un certain nombre d'officiers de douane prussiens pour déterminer la nouvelle ligne frontière de Zollverain, et l'on en conclut qu'il doit être fort irrité.

Les journaux d'Anvers parlent de la faillite de M. Buwon, consul général Belge à Galatez, laquelle fait éprouver des pertes sérieuses à plusieurs maisons d'Anvers.

Le professeur Heeren de Goettingue, doit aller visiter la France et la Belgique aux frais du gouvernement afin de rechercher les causes de l'extension extraordinaire prise par le commerce et l'industrie dans ces deux pays.

Il a été promulgué le 21 septembre une nouvelle constitution pour la principauté de Schwartz bourg Sonderhausen. Cette Constitution comprend seize chapitres et deux cent dix paragraphes. Parmi ses dispositions libérales on remarque que la nouvelle assemblée représentative doit se composer de deux nobles, neuf députés des villes et bourgs, trois députés des paysans, trois députés des professions savantes et deux députés des marchands et commerçans.

D'après un journal de Francfort, on cite un fait assez curieux qui se rattache au voyage en Allemagne de M. Thiers. Un ouvrier en fourures de Dresde qui avait fait un bonnet de fourure pour l'Empereur Napoléon à son retour de la campagne de Russie, avait en même temps gardé celui qui lui avait été donné pour modèle et l'avait légué à sa famille comme une relique précieuse; un de ses descendans l'a fait offrir pour $1,500 dollars à M. Thiers qui a répondu "qu'il était bien aise de voir tant de sympathie pour Napoléon dans une famille Saxone, mais qu'il ne pouvait pas la priver d'une pareille relique à aucun prix."

S'il faut en croire la Gazette d'Augsbourg, on s'occupe très activement en Pologne de la construction d'un chemin de fer entre Varsovie et Cracovie. Ce travail est fait par des serfs Russes. Un journal anglais va même jusqu'à annoncer que l'Empereur de Russie a l'intention de rétablir la nationalité Polonaise.

Il y a eu quelques troubles dans le royaume des Deux Siciles.

CALSRUHE, 29 septembre.—Des lettres de Prague annoncent qu'il est arrivé un accident au prince de Prusse, à une grande revue de troupes Autrichiennes près de Kuttembourg en Bohême. Pendant les exercices, le Prince qui parcourait la ligne à cheval, a reçu une blessure à la cuisse; laquelle blessure a été faite, comme on l'a reconnu à l'extraction, par un caillou qui avait été mis dans le canon d'un des fusils. On attribue cet acte au hazard et non point à la malveillance.

ORIENT.

Les nouvelles de cette partie du monde sont maintenant sans importance. Méhémet Ali est toujours dans le voisinage d'Alexandrie, habitant tranquillement une jolie maison de campagne. Lord Ponsomby était à la veille de s'embarquer pour l'Angleterre, sur l'*Achéron*. Les quelques officiers qui demeuraient encore à Beyrout et à Acre se disposaient à partir.

Décédée hier à midi, Madame veuve J. MARY, née REY, âgée de 49 ans. L'enterrement aura lieu aujourd'hui à 4 heures, son corps est exposé chez son gendre, rue des Champs Elysées, entre Amour et Bons Enfans. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de son fils, et de Mr. et Madame J. Bertrand, sont priés d'y assister sans autre invitation. 3 nov

DERNIERES DATES.

New York	octo 22	Londres	oct 4
Boston	octo 21	Liverpool	oct 4
Philadelphie	octo 25	Paris	oct 2
Washington	octo 23	Havre	sept 30
Baltimore	octo 21	Bordeaux	sept 24
Charleston	octo 26	Madrid	sept 20
Vera-Cruz	oct 8	Cadix	sept 16
Tampico	aout 26	Havane	octo 19
Mexico	oct 3	Houston	octo 16

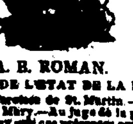

A. B. ROMAN.
GOUVERNEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

AU Juge de la Paroisse de St. Martin.—Au juge de la Paroisse de Ste. Mary.—Au juge de la paroisse de Lafayette, et à tous ceux qui ces présentes concerneront, salut:

Attendu que par la démission de l'honorable B. C. Crow, sénateur du comté des Attakapas, son siège dans le Sénat de l'Etat de la Louisiane est devenu vacant: c'est pourquoi j'émets cet écrit annonçant qu'une élection aura lieu dans les paroisses composant le dit comté des Attakapas aux lieux et places habituels d'élection, le lundi, vingt-neuvième jour de novembre présent mois et les deux jours suivans, à l'effet de remplir la vacance occasionnée comme il est dit ci-dessus, et que ladite élection sera conduite conformément à la loi.

[L. S.] Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le deuxième jour de novembre de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante et une et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique la soixante-sixième.

(Signé) A. B. ROMAN.

Par le Gouverneur,
(Signé) LEVI PIERCE,
Secrétaire d'Etat.

3 nov

VIN DE PORTO—40 caisses en magasin, à vendre par J. EVALLS, 35, Gravier. 1 nov

COMMERCIAL.

[illegible]

L'apathie que nous signalions il y a quelques mois a totalement disparu et les affaires reprennent avec l'activité habituelle à cette époque de la saison; les étrangers arrivent journellement et l'aspect de la cité est [illegible] contraste frappant avec celui qu'elle offrait il y a quelques semaines.

Les nouvelles apportées par le steamship Columbia sont datées de Liverpool le 5 octobre dernier, elles ne sont d'aucune influence sur notre marché au coton.

Le temps est toujours agréable, le séjour de la ville est aujourd'hui très sain. Le fleuve est toujours à la même hauteur.

COTON.—Arrivé depuis le 29 du mois dernier, Louisiane et Mississippi 11,862 balles, Tennessee et North Alabama 167, ensemble 12,029; expédié dans le même espace de temps pour le Havre, 6115, la Havane 760, Boston 33, ensemble 8,48 balles, ce qui fait une réduction sur le stock de 3 balles et laisse en mains y compris ce qui se trouve à bord des navires non expédiés aujourd'hui du stock de 7066 balles.

ETAT DU COTON.

1841. 1er Sept. 1er. Stock en mains, 14490
Reçu cette semaine 12010
Antérieurement 89845 101864
Expédiés cette semaine 6848
Do antérieurement 89020
Stock en mains 7066

Samedi le marché au coton a été dans le plus grand calme, les acheteurs aussi bien que les vendeurs préféraient attendre l'arrivée du steamer anglais avant d'opérer, aussi les ventes ne se sont elles élevées qu'à 600 balles. Hier matin de très bonne heure nous avons reçu les nouvelles d'Europe par le steamship Columbia: ces nouvelles n'ont pas produit une bien grande influence sur le marché, 500 balles seulement ont changé de mains aux prix portés à nos dernières cotes. Aujourd'hui les affaires ne se sont encore faites que sur une échelle très limitée elles ne se composent que de 700 balles qui ont changé de main à des prix en faveur des acheteurs particulièrement dans les descriptions inférieures. Le marché s'est clos très calme.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississipi.
Ordinaire et bas, de [illegible]
Ordinaire, [illegible]
Bon ordinaire, [illegible]
Bon ordinaire et petit courant, [illegible]
Petit courant et courant, [illegible]
Bon courant [illegible]

Tennessee & Alabama.
Ordinaire et bas, de [illegible]
Ordinaire, [illegible]
Bon ordinaire, [illegible]
Bon ordinaire et petit courant, [illegible]
Petit courant et courant, [illegible]
Bon courant. [illegible]

TABAC.—Le stock est tellement minime qu'il est impossible qu'il existe des acheteurs, aussi nous n'avons encore à parler aujourd'hui d'aucune transaction depuis notre dernier rapport. Nous continuons toujours à recevoir les nouvelles les plus favorables sur la nouvelle récolte.

ETAT DU TABAC.
1841, 1 Sept. 1er. Stock en mains.
Reçus cette semaine 86
Antérieurement 427
Exportés cette semaine 10
Antérieurement [illegible]
Stock en mains

SUCRE.—Malgré la grande quantité de sucre de la nouvelle récolte existant aujourd'hui sur place, le marché est toujours dans le même état de calme depuis trois à quatre jours. Le peu de ventes qui ont été faites se sont faites dans les prix de 5 à 6 1-4 cents pour les besoins du commerce de détail. Nous ne pouvons encore signaler le marché comme bien ouvert. Le stock du sucre de la récolte de l'année dernière est maintenant réduit à environ 400 boucauts qui s'écoulent par petits lots pour l'exportation.

MELASSE.—Il y a aujourd'hui en mains quelques barils de mélasse nouvelle, on réalise par petites lots à 21 cents par gallon. La mélasse de l'année dernière n'a pas du tout en demande, il est difficile d'en obtenir 19 cents le gallon. Nous n'avons entendu parler d'aucune vente sur habitation.

FARINE.—Depuis notre dernier rapport le marché n'a maintenant dans le plus grand état de calme, il n'y a eu seule demande pour l'exportation les ventes n'ont lieu que pour les besoins de la consommation. Samedi il a été fait une vente de 400 barils pour les Antilles qui s'est effectuée à $5 50: nous avons aussi entendu parler d'une autre transaction qui avait eu lieu à $5 37 1-2. Le dernier prix serait au-dessous du cours du marché: nous cotons comme suit: superfine $5 50, belle $5; aigre de $4 à 4 25 suivant demande.

PRODUITS DE L'OUEST.—Le marché est toujours dans le plus grand état de dépression [illegible]

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE.—Les demandes depuis notre dernier rapport sont toujours fort limitées, [illegible]

SEL. [illegible]

WHISKEY. [illegible]

POISSON. [illegible]

CHANDELLES.—La demande est très limitée [illegible]

HUILE.—Il n'y a aucun changement à signaler dans cet article [illegible]

CHANGE.—Il ne s'est fait que fort peu d'affaires [illegible]

CHANGE A L'INTERIEUR.

Sterling de [illegible]
France, [illegible]
New York, 60 jours [illegible]
Do vue [illegible]
Do 3 do [illegible]
Philadelphie 60 jours [illegible]
Do à vue [illegible]
Boston 60 jours [illegible] 1 pr cent de prime

FRET.—Nous n'avons entendu parler que d'un seul engagement depuis notre dernier rapport. Un navire pour Glascow avec un chargement de coton à [illegible]. Le fret pour la côte et le fret étranger sont tout à fait calmes.

FRET.
Coton pour Liverpool [illegible]
Do du Havre, [illegible]
Do du New York, [illegible]
Do du Boston, [illegible]
Tabac pour Cowes, [illegible]
Do du Londres directement, [illegible]
Do du New York, [illegible]
Do du Boston, [illegible]
Do du Philadelphie, [illegible]

Extrait de la correspondance du M. [illegible] Enquirer.

LONDRES, le 4 octobre 1841.

Les progrès faits en affaires politiques depuis ma dernière lettre, sont loin d'être satisfaisants. La session du parlement sera terminée mercredi ou jeudi prochain, et il n'a été fait, rien annoncé, rien promis [illegible] la reine Victoria Robert Peel [illegible] des plaintes nombreuses sont venues des divers [illegible] des districts manufacturiers, et un grand nombre de pétitions ont été adressées à la reine, afin de proroger la session du parlement jusqu'à ce que la loi sur les céréales ait été prise en considération, mais toutes ces pétitions ont été perdues; sir Robert Peel s'est refusé à faire autre chose que de recevoir les votes pour les allocations demandées pour les besoins du gouvernement et n'a pas voulu accélérer une affaire aussi importante pour le moment. Le peuple n'a jamais été content de la détermination du premier ministre [illegible]

[illegible] Le marché monétaire de Londres est aujourd'hui dans la plus grande stagnation, le seul mouvement important que puisse vous signaler est la réalisation de l'emprunt de £5,000,000 en bons de l'échiquier. [illegible]

LIVERPOOL, le 6 octobre 1841.

Depuis notre dernier rapport du 19 du mois dernier nous avons eu de meilleures demandes sur notre marché et particulièrement depuis quelques jours. Les prix ont augmenté de 1/8d par lv., dans les qualités bonnes et courantes, il y a eu depuis quelques jours une augmentation de 1/8 à 1/4. [illegible]

Les ventes pendant le courant de la semaine expirant le 24 du mois dernier s'élèvent à 24,400 balles [illegible] 27,130. Samedi 2 du courant, les affaires ont été évaluées à 6000 balles, et celles d'aujourd'hui à 5000. [illegible] 6100 Upland de 4 3/4 à 7, 9700 Nouvelle Orléans de 4 3/4 à 9; 5000 Alabama et Mobile de 4 5/8 à 7. [illegible] Sea Island de 8 à 18 1/2. [illegible]

La récolte est presqu'entièrement achevée et nous sommes toujours d'opinion qu'elle suffira aux besoins du pays sans que nous ayons besoin d'avoir recours aux grains étrangers; [illegible]

LIVERPOOL, le 5 octobre.

La demande de coton, la semaine dernière, a été très active et les prix se sont maintenus très fermes avec tendance à augmentation.

HAVRE, le 29 septembre.

Les ventes depuis le 20 jusqu'au 25 du courant se sont élevées à [illegible] balles Louisiane à 69 et 100f, [illegible] Mobile de 70 à [illegible] Géorgie de 74 à 86—Total des ventes [illegible] stock 130,800. Café St. Domingue [illegible] 60 à 70 par 50 kilo. à l'entrepôt. Sucre [illegible] négligé.

DENTISTE.

LE Dr. S. DUPERRON, dentiste, de retour de la campagne, a l'honneur de prévenir le public, qu'il demeure toujours rue Bourbon, No. 200, entre St. Philippe et Dumaine, qu'il est ouvert tous les jours depuis 7 heures du matin jusqu'à 3 de relevée. Le Dr. D. place les dents [illegible] les procédés les plus nouveaux, [illegible] les personnes qui ne peuvent pas supporter le plombage [illegible] sans occasionner aucune douleur [illegible] Ses prix sont modérés [illegible] mécaniques garanties.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEAN

EXPÉDIÉS.

Navire Austerlitz, Brown, Havre, F Perret
Barque B. Mezick, Eldridge, Philadelphie, J O Demeyre
Brick Hope, Bevans, Charleston, J B Bailey
Goel. Mary Jane, [illegible], Mobile, Capitaine
Charlotte, Perry, Pensacola, Capitaine
Col. Hanson, Delendaniel, Galveston, Capitaine
Steamer Norma, Hagger, Mobile, Bogert & Hawthorn

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Invincible, Howren, du Détour des Anglais, avec le navire St. Louis.
Bateau de remorque Prairie, Davis, des Passes, avec le navire Mississippi et la goel. Boston Packet.
Bateau de remorque Mohican, Heaton, des Passes, avec le navire Fairfield.
Bateau de remorque Tennessee, Riddle, des Passes—avec les navires Susan E. Howell et Pollux.
Bateau de remorque Mississippi, Williams, des Passes—avec les navires Denmark et Virginia.
Bateau de remorque Tiger, Cornell, des Passes, avec les navires Columbiana et Constantine.
Navire Constantine, Simpson, de Boston.
Navire Denmark, Cross, en 44 jours du Havre.
Navire Virginia, Hussey, en 40 jours du Havre.
Navire Susan E. Powell, Bailey, de Baltimore.
Navire Pollux, Ollerton, de Philadelphie.
Navire Fairfield, Wilson, de New York.
Navire Columbiana, Barker, du Havre.
Navire Mississippi, Hillard, en 10 jours de New York.
Navire Leopard, Snow, de Liverpool.
Navire St. Louis, Whitney, de New York.
Goel. Boston Packet, Fairwell, de la Havane.
Goel. Louisiana, Alden, de la Providence.
Goel. B. Miles, de la côte, avec du sucre.
Goel. Equator, Columbel, de la côte.
Goel. Mexico, Pamper, de la côte.
Bateau à vapeur Buckeye, Hooper, du Bayou Sarah.
" Champion, Baker, de la Mobile.
" Meteor, Dunn, de St. Louis.
" Gov. Roman, Elliot, de St. Louis.
" Vicksburg, Glover, de Vicksburg.
" Tribune, Fassé, de Cincinnati.
" Princess, Sanford, de Natchez.
" Angora, Bellock, du Bayou Sarah.

MEMORANDA.

Arrivé à l'est de ce port, le 28 sept. le New England, Crocker.
Londres, 2 oct.—Entrés, l'Arno, Dixey, de la N. Orléans; 22 sept. la Charles, Lamphar.
Arrivé au Havre de ce port, le 26 sept. navire Rialto, Adams; 21, navire des H. Shepherd, Rennie.
Arrivé à Marseille de ce port, 22 septembre, le Cordova, Twell.
Arrivé à Gironde, le 25 sept navire Talma, Murray; 29, le Macon.
Arrivé à Deal, 23 sept. l'Ambassador, Kelly, de Londres pour la N. Orléans.
Arrivé à Anvers, le 15 sept. le Finland, Mearns.
Arrivé à Cadix, 4 sept. l'Alban, Mentou, de la Nouvelle-Orléans.
Arrivé à Liverpool, 18 sept. le Sandeo, de la Nouvelle-Orléans.
Arrivé à Baltimore de ce port, 22 oct. barque Balemore, Gray.
Relâché 24 sept. dans la lat. 51, long. 13 nav. Louis XIV, du Havre pour ce port; le même jour, navire Ann, Hutton, de Liverpool pour ce port; 14 sept. lat. 49, long. 14, navire Swanton, Heath de Liverpool pour ce port.

HAVRE.

Navire Louis XIV, Jage, parti le 19 sept.
" Marengo, Gray, partant le 20 sept.
" Severn, Parker, partant le 30 sept.
" Sidney, Cowles, partant le 30 sept.
" Andrew, Gomais, partant le 30 sept.
" Lafayette, Tenpest, partant le 30 sept.
" Oneida, Hammond, partant le 10 oct.
" Gov. David, Nell, partant le 25 oct.
" Alex. Mansfield, Lecomeu, partant le 30 sept.
" Powhattan, McCerran, partant sous peu.
" Francois, Davis, partant le 10 oct.
" Atalanta, Chillen, partant le 15 oct.
" May Flower, Knight, partant le 30 oct.
" Clari, Caspar, parti le 20 sept.

MARSEILLES.

Navire Bombay, Gray, en chargement le 20 sept.
" Mozart, Worth, parti le 15 sept.
" Gentleman, Morris
" Persian, Appling, parti le [illegible] sept.

BORDEAUX.

Navire Vaillant, Giraud, partant le 1er oct.
" Moscow, Drab, en chargement le 17 sept.
" Creole, Dillingham, parti le 19 sept.
" Edouard, Loguerenne.
" Ville-de-Bordeaux, Ferrault.
" Chateaubriand, Laborde, parti le 22 sept.
" America, partant le 12 au 15 sept.
" Viola, partant le 15 sept.
" Union, partant le 20 sept.
" Etna, Albert, parti le 17 sept.
" Bordeaux-Packet, incertain.

REMERCIMENTS.

"L'Association Catholique de la Nouvelle-Orléans pour le secours des Orphelins."

LE soussigné trésorier [illegible] Association de la part de la compagnie des Cazadores d'Orléans [illegible] la somme de [illegible] montant de la quête faite le jour de la Toussaint [illegible]

J. A. M. KAY, Trésorier.
3 nov

Le steamer paquebot CONSTELLATION, pour Mills Point, Randolph et Memphis, ayant été retenu pour cause de réparations, sera au départ de la [illegible] E. & F. TRESCOTT.

AVIS AUX IMPORTEURS NOUVELLEMENT ARRIVÉS.

A VENDRE [illegible]
Rue de Chartres, No. 131, entre St. Louis et Toulouse, [illegible]

J. F. LEPIN [illegible] bureau [illegible]

AVIS

LES [illegible] Compagnie [illegible]
GEORGE BELFORD, Président.
L. MATTHEWS, Président.
JOHN P. MEEKIN, Secrétaire.

FRUITS [illegible]

LATAPIE,
rue de la Vieille Levée, No. 74.
1 nov

VENTES DE SHERIF.

Pierre Dupeux vs. [illegible] Gerlie.

COUR DE PAROISSE—No. [illegible]—En vertu d'un ordre de saisie [illegible] à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse de la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera procédé à la vente à l'encan public [illegible] rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, [illegible]

[illegible]

Conditions comptant.
V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
3 nov—4

Henry Guyol vs. Charles Zénon Colson.

COUR DE DISTRICT—No. 20,266—En vertu d'un ordre de saisie [illegible] à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de [illegible] rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, [illegible]

[illegible]

Conditions—La somme de $100 avec les intérêts à raison de 10 pour cent par an [illegible]

J. L. TRAVIELN, Shérif de la Cour de District.
3 nov

Parcy Verret [illegible] vs. E. F. Gabaud.

COUR DE PAROISSE—No. 15055—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse St. Louis, rue St. Louis entre Chartres et Royale, [illegible]

BETSY, négresse âgée d'environ 21 ans, [illegible]

Conditions comptant.
V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
3 nov

Hyde & Goodrich vs. Joseph Josephs.

COUR DE DISTRICT—No. 17,201—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera procédé à la vente [illegible]

[illegible]

J. L. THIELEN, Shérif de la Cour de District.
3 nov

THEATRE ST. CHARLES.

Troisième représentation de CUPIDON & ZEPHYR,
Par Mr. et Mlle. Rosaline Stickney.
Mercredi 3 novembre 1841,
Le spectacle commencera par une
GRANDE ENTREE DE MAMELUCKS,
Chansons comiques par M. Lake—M. Levi, M. Lipman dans une exercices de trampoline—Mlle Rosaline Stickney dans le rôle de la marchande de boissons havanaise.
Le spectacle sera terminé par une pièce comique intitulée
DON QUICHOTTE
ou
LES AVENTURES DE SANCHO PANZA.

EN la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, de vingt troisième jour du mois d'octobre mil huit cent quarante un, dans la soixante sixième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique;

Par devant moi Félix Grima, notaire public, dûment commissionné, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, y résidant, en présence des témoins ci-après nommés et soussignés;

Ont personnellement comparu:

Monsieur George W. Buford, domicilié dans la paroisse Plaquemines, en cet Etat, et Messieurs Freeman Annable, Stephen Herriman et Amédée Antoine Baudouin, tous les trois demeurant en cette ville de la Nouvelle-Orléans; ce dernier agissant tant en son propre et privé nom qu'au nom et comme mandataire de M. James Berthoud, momentanément absent de cette ville où il fait sa résidence habituelle, en vertu de la procuration que le dit sieur Berthoud lui a donnée par acte sous seing privé daté de Louisville, Kentucky, le quatre du présent mois d'octobre et dûment reconnu le même jour par devant l'honorable David L. Beatty, maire de la dite ville de Louisville; laquelle procuration est annexée aux présentes pour recours.

Lesquels comparans ont déclaré qu'en vertu d'un acte de la Législature de cet Etat intitulé: "Acte pour autoriser les sociétés spéciales ou anonymes et pour en régler les bases" approuvé le 13 mars 1837, ils se sont réunis pour former, et ont, en effet, formé entr'eux et le dit sieur James Berthoud, une société spéciale qui sera établie en cette ville de la Nouvelle-Orléans sous le titre, la raison ou le nom de "La Compagnie du Phénix" et de laquelle ils ont, d'un commun accord, arrêté et établi les bases de la manière suivante, savoir:

ARTICLE 1er.

Le domicile de la dite société est fixé dans cette ville de la Nouvelle-Orléans, et ses opérations auront pour but de remorquer toutes espèces de bâtiments sur le Mississipi soit en montant, soit en descendant le fleuve, de remorquer toutes espèces de navires depuis le Port de la Nouvelle-Orléans, jusqu'à la mer et depuis la mer jusqu'au Port, et de porter secours aux navires échoués ou en détresse dans le voisinage des Passes; le tout au moyen du bateau à vapeur le Phénix que les associés sus nommés ont ce jour acquis et se proposent d'entretenir pour les effets ci-dessus.

ARTICLE 2ème.

Le fonds capital de la dite Compagnie sera de la somme de vingt deux mille piastres, divisé en vingt deux actions de mille piastres chacune; et il sera émis par la société en faveur des actionnaires des certificats d'actions qui devront être signés par l'agent général ci-après nommé de la dite société; le dit Freeman Annable met dans la dite société la somme de sept mille piastres, montant de sept actions du fonds capital de la dite société, et représentant sa part et portion dans le dit bateau à vapeur le Phénix, dont le titre est en son nom. Le dit Amédée A. Baudouin met dans la dite société, la somme de quatre mille piastres, montant de quatre actions du dit fonds capital; le dit sieur James Berthoud, la somme de deux mille piastres, montant de deux actions du dit fonds capital; le dit Stephen Herriman met également la somme de deux mille piastres, montant de deux actions du dit fonds capital; le dit sieur George W. Buford met dans la société la somme de sept mille piastres, montant de sept actions du dit fonds capital; lesquelles sommes, respectivement payées en plein par les parties aux mains de l'effet de former le dit fonds capital dont ils sont aujourd'hui les détenteurs dans les proportions sus mentionnées, ont été employées à l'acquisition du dit bateau à vapeur le Phénix, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

ARTICLE 3ème.

Aucun des actionnaires de la dite société ne sera responsable des pertes ou dommages ou des dettes ou obligations de la société au-delà du montant de ses actions.

ARTICLE 4ème.

La durée de ladite société est fixée à deux années entières et consécutives, qui ont commencé le seize septembre dernier et finiront le seize septembre mil huit cent quarante trois, à moins que les actionnaires ne conviennent de dissoudre ladite société plus tôt, ce qu'ils pourront conformément aux dispositions de la section onze de l'acte législatif sus-relaté.

ARTICLE 5ème.

La direction de toutes les affaires de ladite société est confiée audit sieur Amédée A. Baudouin qui est, par les présentes, nommé le directeur, l'agent général et le trésorier de ladite société. Ledit directeur et agent devra avoir et tenir des livres reliés dans lesquels seront relatées toutes et chacune des opérations, démarches, affaires et transactions, ainsi que tous et chacun des comptes, recettes et déboursés de ladite société. Il devra de même faire, à la fin de chaque mois, un état de situation des affaires de ladite société, pour être soumis avec toutes les pièces à l'appui, le premier de chaque mois aux actionnaires susnommés qui, à la même époque, se partageront au prorata les bénéfices nets de ladite société, si aucuns il y a; et ledit agent recevra pour ses services une commission de deux et demi pour cent sur les recettes brutes de ladite société.

ARTICLE 6ème.

Le capitaine Freeman Annable est chargé du commandement dudit bateau à vapeur le Phénix qui doit être employé à remorquer, ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il est de son devoir de faire tous comptes exacts de toutes les affaires qui se feront à son bord, et à la fin de chaque expédition, il remettra à l'agent du dehors ci-après nommé de ladite compagnie, un rapport succinct de toutes les opérations qu'il aura faites, lequel rapport sera copié dans un livre tenu à cet effet par ledit agent général qui sera dans son registre l'original de ce rapport avec toutes les pièces justificatives; ledit Freeman Annable aura plein pouvoir de choisir les officiers et les hommes de son équipage, pourvu, bien entendu, que les salaires par lui donnés n'excèdent pas ceux qui seront habituellement payés aux gens employés à bord des remorqueurs. Il sera de son devoir, le premier de chaque mois, de faire le compte des dépenses du mois [illegible] contenant une liste exacte des personnes employées à bord, avec leurs noms, leurs occupations, leurs salaires et le temps pendant lequel elles ont été employées à bord; il devra aussi, au bas du compte, faire mention de toutes les sommes qu'il aura payées pour le service du bateau; [illegible] Freeman Annable recevra, à titre de compensation pour ses services comme capitaine et ses frais [illegible] mille piastres payables mensuellement.

ARTICLE 7ème.

Le dit Stephen Herriman est, par les présentes, nommé l'agent du dehors (Levée agent) de la dite société, et devra en cette qualité s'occuper personnellement de l'arrivée et du départ du dit bateau à vapeur le Phénix, il est seul autorisé à faire tous contrats pour le remorquage des navires, et à collecter toutes sommes dues à la société; il tiendra un livre dans lequel il devra exactement enregistrer toutes les sommes qu'il aura collectées, et devra en rendre compte une fois par semaine au directeur de la société, [illegible] pour ses services le dit Stephen Herriman recevra cent piastres par mois.

ARTICLE 8ème.

Il est expressément convenu que la majorité des actionnaires aura le droit en tout temps, pendant la durée de la dite société, de démettre de leurs emplois respectifs l'agent général, le capitaine et l'agent du dehors, ou aucun d'eux, et de les remplacer par telles personnes que la dite majorité aura choisies.

ARTICLE 9ème.

La commission allouée à l'agent général, les salaires respectifs de l'agent du dehors et du capitaine auxquels est confié le commandement du bateau, ainsi que tous les frais relatifs à la remorque des navires, seront passés au débit du compte des profits et pertes, toutes les sommes collectées pour ou par le remorquage au crédit de ce compte, seront portées au crédit du dit compte, et le dividende sera réparti de manière que chaque actionnaire puisse retirer la balance de son compte en faveur du crédit.

ARTICLE 10ème.

Il est de convention expresse entre les parties que, pendant la durée de la dite société, aucun des associés ne pourra vendre ou transporter ses actions, [illegible] sans le consentement de la majorité des actionnaires, ni donner en nantissement toutes ou aucune de ses actions.

ARTICLE 11ème.

A l'expiration de la présente société, ou dans le cas de sa dissolution avant le terme fixe par les présentes pour sa durée, la liquidation des affaires et intérêts de la dite société se fera par les actionnaires réunis [illegible]; pourvu que dans le cas où [illegible] cette liquidation [illegible] George W. Buford [illegible] d'un des actionnaires [illegible] la dissolution de la dite société selon les cas.

Dont acte,

Fait et passé en la ville de la Nouvelle Orléans, en l'étude, les jour, mois et an que dessus, en présence de Messieurs Théodore Guyol et Jacques Anatole Courtin, témoins compétens qui ont signé ces présentes avec les parties et moi, notaire, après lecture.

La minute est signée: G. W. Buford, A. Baudouin, James Berthoud par procuration, A. Baudouin, F. Annable, S. Herriman, Théo. Guyol, J. Courtin, F. Grima, not. pub.

3 nov—30

JAMES E. WOODRUFF a transporté son comptoir au No. 76 rue du Camp. 3 nov

PENSION particulière pour les familles.—Mme Rabotéau, a transporté son domicile au No. 116, rue Royale, où elle est préparée pour recevoir quelques familles ou Messieurs en pension. 3 nov—15

THEODORE TUREAUD, notaire, a transporté son étude de la rue du Camp, No. 32, à l'encoignure des rues Royale et Bienville, au dessus de la Compagnie d'Assurance des Marchands. 3 nov—3

CHANGEMENT DE DOMICILE.—ANDREWS & BROTHERS ont transporté leur magasin au No. 69, rue du Camp. 3 nov

ANDREWS & BROTHERS,
Marchands-Commissionnaires et Facteurs de Coton,
No. 69, rue du Camp.
3 nov

No. 14,183.—Jean Bolis contre ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, Juge—30 octobre 1841.—Il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers du dit Jean Bolis, ait lieu en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, le 19me jour de Novembre 1841.

Extrait des minutes—Bureau du Greffier le 30 octobre 1841.
H. PITOT, Député Greffier.
3 nov—3, en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, Juge—29 octobre 1841.—No. 12,940.—Veuve Nicholas Michel et J. A. Bubelot, contre leurs créanciers et les créanciers de Ve Michel & Co. Sur l'enregistrement à la Cour du tableau provisoire des comptes, il est ordonné que les créanciers [illegible]

Extrait des Minutes, Bureau du Greffier, le 2 novembre 1841.
H. PITOT, Député-Greffier.
3 nov—3, en 10j

No. 11,945.—C. A. Dupuy vs. ses créanciers et les créanciers de Dupuy et Gury.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—1er. novembre 1841.—La cession des biens par le pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers et des créanciers de Dupuy et Gury, il est ordonné que lesdits créanciers [illegible] au 13me. jour de Novembre 1841, [illegible]

Par ordre de la Cour—Bureau du Greffier, Nouvelle-Orléans, le 1er. Novembre 1841.
ARMAND PITOT, Greffier.
3 nov—3, en 10j

AVIS.

DANS la crainte que mon crédit ne soit affecté par la [illegible] de la faillite de C. A. Dupuy [illegible] de Dupuy & Gury [illegible]
A. GURY, 3 nov—3m10

PLANCHES de Cyprès à vendre—Un grand assortiment de planches de cyprès, [illegible] White & Co., rue [illegible] No. 100 ou au chantier au nouveau bassin, [illegible]
E. J. WHITE.
3 nov—30

CHIENS! CHIENS! A VENDRE.

UN superbe lévrier [illegible] âgé de 3 ans; aussi une belle chienne [illegible] arrivés à bord du navire [illegible]
3 nov—1

A LOUER.

UN joli magasin [illegible]

INSTITUTION FRANÇAISE, ANGLAISE ET ESPAGNOLE.

PERRIN ET PLANCOZ, ont l'honneur d'informer les familles [illegible] No. [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR R. B. SYKES.
Succession de W. N. Martin.

VENDREDI prochain [illegible] A. M. en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, et sous la direction de M. J. W. VanWiek, curateur de la succession de W. N. Martin, il sera vendu au No. 30 de la rue Gravier, les biens-meubles, appartenant à ladite succession, consistant en sucre en boucauts et en barils, mélasse, huile de baleine, Champagne, Madère, vin rouge français et allemand, balles de mousse, meubles de bureau et une montre en or.

Conditions comptant.
28 oct—1 nov 3, 4 et 5 nov.

CORDE D'EMBALLAGE DE RUSSIE
Ayant droit au Drawback.
PAR J. A. BEARD & co.

IL sera vendu à l'encan mercredi trois novembre à onze heures, au magasin numéro de la Commune numéro 18,000 rouleaux corde d'emballage de Russie ayant droit au drawback de 3 1/2 par livre, actuellement en débarquement d'un navire.

Aussi 400 rouleaux corde d'emballage du Nord première qualité.

Conditions—Les sommes au-dessous de $300, 60 jours, de $300 à $600, 4 mois, de $600 et au-dessus, 6 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

Ces cordes peuvent être visitées la veille de la vente. Et au même lieu, il sera vendu une quantité de toile d'emballage d'Ecosse légèrement avariée, 45 pouces de large, vendue pour le compte de qui il appartiendra.

Conditions, comptant. 1 nov

Le steamer NARAGANSETT, capitaine Caldwell, ayant été fortement retenu, partira pour Cincinnati aujourd'hui mercredi à 3 heures P. M. Les passagers sont priés de se trouver à bord.
3 nov
M. A. ROBITAILLE, agent, 77, Commune.

POUR LOUISVILLE, Cincinnati et tous les ports intermédiaires.—Le splendide et bon marcheur, steam boat SWALLOW, capitaine M. G. Anders, recevant maintenant du fret et sera expédié comme il est dit ci-dessus, aujourd'hui 3 du courant, à 10 heures A. M. Pour balance du fret ou passage, ayant des aménagements supérieurs, s'adresser à bord ou à
3 nov
BOGERT & HAWTHORN, 63 rue Gravier.

PAQUEBOT REGULIER POUR ST. LOUIS ET ALTON.—Le nouveau steamboat, tirant peu d'eau MACEDONIAN, capitaine Rhodes, sera expédié aujourd'hui 3 du courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, ayant des aménagements supérieurs s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Poydras ou à
3 nov
BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

POUR NEW-YORK.—Ligne de paquebots entre la Louisiane et New York.—Le navire bon voilier YAZOO, capitaine E. Cornell, ayant la moitié de sa cargaison engagée et ayant à bord, sera expédié sous peu. Pour fret et passage ayant d'élégants aménagements, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Bienville ou à
3 nov
JAS. E. WOODRUFF, 76 rue du Camp.

POUR MOBILE.—La goelette bon voilier CAROLINE, capitaine Shoemaker, sera expédiée sous peu. Pour fret, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE
3 nov

NOUVEAUTES.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages un assortiment complet de marchandises françaises.
DUTHIL & FAISANS,
1er nov—6 Rue Royale et Conti.

OUVERTURE.
DE LEUR ESTABLISSEMENT DE TAILLEUR
HABILLEMENTS FRANÇAIS.

BATAILLE & BIGEY, rue de Chartres No. [illegible], de retour de leur voyage de France, prient leurs amis et le public de leur accorder la même confiance que par le passé. Leur assortiment ne se peut plus nouveau, sera vendu à très bas prix et se compose de:

Paletots, pardessus, et redingottes de drap uni, pilote et castor, pantalons, nouveautés et casimir noir, manteaux, gilets de cachemire, casimir, satin broché et uni, chemises, cravattes, bretelles gants, foulards, cols, gilets de flanelle, parapluies, chapeaux de castor, feutre et soie, souliers de bal, bottes fines à water proof etc., etc., et un joli choix de vêtemens pour jeunes gens et pour enfants.

Ayant l'habitude d'écouler leurs anciennes marchandises avant leur départ pour l'Europe, les articles qu'ils offrent à ce qui ne se peut plus frais et viennent d'arriver par le navire Taglioni. En visitant on pourra voir que leurs confections sont des plus soignées et des plus fashionables.

CHAPEAUX de soie français, par caisses de $10 à $12 la douzaine.
Drap Billard bon marché, à vendre par
1 nov BATAILLE & BIGEY, 86, Chartres.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Louisa, du Havre, un assortiment d'HABILLEMENS de mode consistant en:

Paletots en drap noir et couleurs, superfins. do
Leviers noirs en drap. do
Habits noirs en drap, do
Gilets en velours noir et couleurs, do
Gilets en cachemire couleurs, do
Idem cravates, do
Cravates en soie, noirs et couleurs, do
Echarpes de do do
Chapeaux en soie noirs, do

LOUIS A. BARBARIN,
16 oct—15 56, rue Chartres.

MAISON D'EDUCATION
POUR LES DEMOISELLES DE COULEUR.

MME. D'HALLU a l'honneur d'informer les personnes qui ont bien voulu lui confier leurs enfans, et celles qui auraient la même intention, que le logement qu'elle occupait étant devenu trop petit pour le nombre de ses élèves, elle a transporté son établissement, depuis le 1er novembre, rue Ste. Anne, entre Dauphine et Bourgogne 111. Ce local vaste et bien aéré est accompagné d'une jolie cour pour la récréation des jeunes élèves.

Désirant offrir aux jeunes personnes de la classe à laquelle elle s'est vouée, l'éducation la plus complète possible, Mme. d'Hallu, outre les branches qui constituent une instruction ordinaire, et les travaux à aiguille de tous genres, fait donner chez elle des leçons de musique, de dessin et de langue anglaise par des professeurs [illegible]

Mme d'Hallu remercie les parens [illegible]

UN [illegible] Livres No. 24, à conditions raisonnables. S'adresser à [illegible]
J. CHAGARON.

PENSION et Chambres garnies, avec un salon particulier à l'usage des pensionnaires. S'adresser rue Royale, No. 117, entre Conti et St. Louis. 25 oct

AVIS D'ENCAN.

H. J. DOMINGON, prévient ses amis et le public qu'il continuera mardi prochain 2 Novembre, la vente de sa groceries, etc., au Canal à la Levée. Ses ventes auront lieu les mardi, jeudi et vendredi de chaque semaine à l'heure du matin.

M. Henry Legendre est autorisé par lui à faire ses ventes.

Nouvelle-Orléans, 30 octobre 1841.

AVIS.—HAGEDORN & CRAMER ont transporté leur bureau au No. 50 rue Royale.

GOUDRON.—100 barils goudron en détail, présent, pour vente Balance, a vendre par
JOHN L. WHITE,
26 oct 49, rue Poydras.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public en général qu'ils viennent de former une société spéciale pour la construction et l'entretien des ponts, tombeaux et édifices publics.

Les connaissances qu'ils viennent d'établir avec les principaux fournisseurs de matériaux leur permettent d'offrir un immense avantage à messieurs les propriétaires.
J. N. DEPOUILLY,
EXT. GOUDCHAUX.

S'adresser provisoirement à l'atelier, rue Conti No. 12, maison des bains.

UN [illegible] de livres pouvant [illegible]
S'adresser au bureau de cette feuille. 26 oct—8

AU PUBLIC.—Je soussigné déclare que les propos tenus par mon frère Monsieur Joseph Tabio et sa femme Tabonie sont faux, ayant parlé dans un moment de colère je prie le public de ne rien croire de ce qui a été dit par moi sur les dites familles que je reconnais respectables.
CHS DEBONE.
28 oct

NOUS devons des avances sur les produits expédiés à l'ordre de nos amis de New-York et de Liverpool.
ANDERSON & HAGAN,
27 oct—8 61, rue du Canal.

WHISKEY Irlandais—Cinq poinçons de qualité supérieure, en magasin et à vendre par
15 oct PETERS & MILLARD.

AUX HABITANTS, AUX TONNELIERS, AUX CHARRONS, &c.

LE soussigné a à vendre à son chantier vis-à-vis la Cour de la Paroisse de la ville de Lafayette, à bon marché pour du comptant, savoir:

50000	cerceaux de hickory, pour boucauts	
20000	do pour tierçons	do
40000	do pour barils	do
10000	douves pour pipes, boucauts et barils,	
1000	soligres de 4 pieds,	
1000	jantes de roues et dray,	
300	paires brancarts pour charrettes et drays.	

Ensemble et autres pièces de charpente
21 oct—3m MORTIMER TURNER

AVIS—Toutes les personnes ayant des réclamations contre la succession de Richard S. Risley sont priées de s'adresser au soussigné sans délai; comme aussi celles qui doivent à cette succession voudront bien venir s'acquitter immédiatement.
JOHN W. ANDREW, exécuteur,
1er nov—12 26, rue de la Commune.

A VENDRE, 15 demi-barils Bœuf, de choix, venant du marché Fulton; 10 fréquins bon Beurre de Goshen; 10 barils huile de baleine double rectification, pour lampes, [illegible] à vendre à bord du navire Saratoga au devant du Marché aux Légumes.
1er Nov—3

DEMANDE—Un bon coiffeur trouverait de l'emploi en s'adressant rue de Chartres No. 180.
26 oct—6 THORET & CHABBAL.

COURS DE DANSE.

MR. EUGENE, ex professeur de danse à Paris, d'où il est arrivé l'année dernière, a l'honneur d'offrir ses services aux pères de famille de cette ville. Sa méthode très-expéditive et simple lui met à même de garantir aux personnes qui l'honoreront de leur patronage, le plus prompt succès. Il demeure rue Royale, No. 51.

Références:
MM. H. BIENET, 31, rue Royale.
CHAUCHON & LEROY, Vieux-Bassin.

B. COHEN annonce respectueusement à la communauté de la Nouvelle-Orléans, aux habitants de l'Etat de la Louisiane, et aux Etats voisins, qu'à dater du 7 novembre prochain, il ouvrira à son cabinet de médecin au No. [illegible] de la rue Carondelet entre les rues du Canal et de la Commune, une INSTITUTION DE VACCINATION qui sera constamment pourvue de vaccin. Ayant reçu du septembre à New-York, et y ayant fourni avec les meilleurs succès, il peut promettre au public toutes les garanties désirables.

Les personnes qui n'ont pas les moyens de payer seront vaccinées gratis. Mr. Cohen prie respectueusement les autorités des différentes municipalités d'aider son établissement, [illegible]

[illegible]

Un médecin sera avec Mr. Cohen tous les jours (excepté le dimanche) de 10 heures à midi.

PERSONNE NE SERA VACCINÉ AU CABINET EXCEPTÉ LES PAUVRES. 27 oct—3m

$10 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez le soussigné le nègre WILLIAM, âgé d'environ 21 ou 22 ans, taille 5 pieds 3 pouces, faible de complexion, marchant les pieds en dedans, il est bien connu en ville comme marchand de fayence. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans une des geôles de cette ville.

Les capitaines de steamboats et de navires sont notifiés par le présent avis de ne pas employer le dit esclave, sous peine d'être poursuivis avec toute la rigueur des lois.
A. C. TREMOULET,
3 nov—3 25, Vieille-Levée.

$20 DE RECOMPENSE.

EST PARTI marron de chez le soussigné le (?) [illegible] nommé Robert [illegible]

[illegible]
V. GLAUDIN.
3 nov—3

$25 DE RECOMPENSE.

PARTI marron, BETSEY, griffe, d'environ [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

MEUBLES.

IL sera vendu à l'encan mercredi 3 du courant, à midi 1/2 au magasin de la rue [illegible] No. 26.

Une quantité de meubles [illegible] par trains portés pour la convenance de la vente.

Aussi un beau piano forte accordé.

Conditions, comptant. 3 nov

PAR J. LEVY.
Cargaison de Malaga à l'encan.

A 4 heures aujourd'hui, Mercredi, 3 du courant, sur la Levée entre les deux marchés, il sera vendu les vins et fruits suivants en bon ordre, actuellement en débarquement du brick Kanhawa venu directement de Malaga:

1750 caisses raisin de muscat sec en grappes,
700 1/2 do do do
300 1/4 do do do
400 caisses do do do en grain,
[illegible] do de figues 25 livres chaque,
[illegible] tambours do do
150 1/2 jarres raisin vert,
[illegible] pipes amandes douces écossées,
[illegible] 1/4 barriques vins doux des montagnes, de Malaga,
300 barils indiens do
50 1/4 barriques vin sec,
100 barils indiens do do

Conditions—Toutes les sommes au-dessous de $300 comptant, de $300 à $1000, 90 jours, de $1000 à $3000, 4 mois, au-dessus de $3000, 6 mois de crédit en billets endossés à sa satisfaction.
3 nov—1

PAR VINCENT & DE FERIET.

[illegible] balles de marchandises sèches du pays et étrangères.

IL sera vendu jeudi prochain 4 du courant à dix heures, à leur magasin d'encan, une grande quantité de bonnes marchandises sèches de saison, consistant en indiennes en flanelles 3/4 et 7/8 flanelles, couvertures, velours, draps, etc. Conditions à la vente. 3 nov

GOELETTE A L'ENCAN.
PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu à l'encan samedi 6 du courant, à midi à la Bourse de Bank.

La belle goelette bien construite VAMPIRE, au [illegible] tonneaux.

Vente sans limite.

Conditions, à la vente. 3 nov

PAR HEWLETT & CANAS.
Vente de la succession de Charles L. Bozas.

IL sera vendu mardi 16 novembre à dix heures, à l'entrepôt de marbre et de granit de Newton Richards rue de la Douane, entre les rues Dauphine et Bourgogne, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 8 octobre 1841, et à la requête de Newton Richards curateur de la succession de Charles L. Bozas, les biens meubles appartenant à cette succession.

Une grande quantité de marbre pour chambranles, colonnes et manteaux de cheminée.

Pierres tumulaires et tombes en marbre, dalles de marbre, dessus de table et vase de marbre, marbre pour [illegible] et une grande quantité de dalles de marbre égyptien, [illegible] pierres plates d'Allemagne et briques à feu.

Aussi une quantité de quincaillerie et de meubles.

[illegible]

Conditions. Toutes les sommes au-dessous de $100 comptant et toutes celles au-dessus à 90 jours de crédit en billets à la satisfaction de l'encanteur.

PAR J. B. BLACHE.

A la requête de la Cour de [illegible] Allam et Trémoulet, et de la fille [illegible] John F. Mayer [illegible]

[illegible]

PAR JOS. LE CARPENTIER.

IL sera vendu lu Mercredi, 3 de Novembre à [illegible] heures A. M. au magasin de M. [illegible] No. 30, rue de la Vieille Levée entre Bienville et Conti.

90 barils de Bière de Philadelphie,
Porter.
Conditions à la vente. 1er nov—2

PAR M. BARNETT, SR.

IL sera vendu Jeudi, 4 de Novembre courant, à midi à la Bourse de la Cité rue St. Louis.

Deux lots de terre de valeur avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situés sur le chemin public rue de la Levée, entre les rues Conti et Bienville; [illegible]

Conditions—1/4 comptant, [illegible]

PAR S. GUINAULT.

MERCREDI, 3 Novembre, à 10 heures A. [illegible] vendu à l'Hôtel d'Orléans No. [illegible] Chartres entre St. Louis et Toulouse [illegible]

[illegible]

Conditions au moment de la vente. 1er nov—2

VENTE DE SYNDIC.
PAR J. A. BEARD & co.

[illegible]

Conditions comptant. 1 nov

PAR E. P. TRICOU.

[illegible] A. O. Deveran & Jules Dessez.

IL sera vendu le lundi, 8 novembre 1841, [illegible] rue Poydras, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de la [illegible] en date du 11 septembre 1841, les articles ci-après [illegible]

[illegible]

Conditions comptant.

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un décret de la Cour de District siégeant en cette ville, en date du 12 octobre 1841, il sera vendu le [illegible] novembre prochain à midi, à la Bourse de la Cité [illegible]

BIENS FONDS.

[illegible]

Conditions, un 10me comptant, balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale etc., portant clause de 10 pour cent l'an à défaut de payement à leur échéance.

ACTIONS.

15 actions de la Banque de l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane de $500 chaque.

6 actions de la Compagnie du Chemin de Fer du Golfe du Mexique sur lesquelles il y a 275 piastres de payé.

Conditions, comptant.

ESCLAVES.

LOUIS, nègre âgé de 45 ans, accoutumé aux travaux d'une habitation.

AZEMA, négresse âgée de 25 ans, [illegible]

NINA, âgée d'environ 20 ans, domestique [illegible]

AUGUSTE, âgé d'environ 17 ans, domestique de maison.

Conditions, 1/2 comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

[illegible]

26 oct—[illegible]